Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [5]

Artikel: Evasion fiscale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du travail de l'époux qui touche le salaire le plus bas (généralement Madame !). C'est une façon d'atténuer les effets de la progressivité et de tenir compte forfaitairement du supplément de charges découlant de l'activité professionnelle des deux époux.

L'ŒUF DE COLOMB ?

Une autre façon de remédier aux difficultés provenant du fait que la famille est l'unité de base en matière de taxation consiste à tenir mieux compte des circonstances particulières de chaque famille : personnes à charge, travail rémunéré fourni ou non ou partiellement seulement par chaque époux, etc. C'est là-dessus que porte une étude en cours, par un groupe de travail parlementaire dans le canton de Berne. Aurait-il trouvé l'œuf de Colomb en cherchant à combiner un splitting partiel avec un coefficient de pondération variable en plus ou en moins ? Il est encore trop tôt pour le dire.

La question de l'imposition du couple serait-elle plus facilement résolue par l'imposition séparée des époux combinée avec des déductions sociales ? Ce système correspondrait au principe de l'égalité entre hommes et femmes. Il est préconisé notamment par le Comité économique et social des Communautés européennes. Il a l'avantage, considérable aux yeux des féministes, d'obliger la femme à remplir sa propre déclaration ; il en fait un sujet face au fisc, alors qu'avec l'imposition familiale, elle n'existe qu'à travers son mari. Mais il a aussi des effets pervers : il crée par exemple des inégalités entre les couples mariés où les deux époux ont une activité rémunérée et ceux où la femme reste à son foyer.

La révision de l'impôt fédéral direct, l'initiative radicale, les révisions cantonales entraînent des diminutions des recettes provenant de l'imposition des couples mariés. Il faut chercher ailleurs de nouvelles recettes. Or, en cherchant du côté des célibataires, on arrive à des inégalités choquantes, voire intolérables vis-à-vis d'une partie de la population souvent mal équipée pour se défendre. Ainsi, lors d'une discussion au parlement de Zurich, on a refusé de distinguer entre concubins et personnes vivant seules parce que cela aurait surchargé les autorités fiscales. Faut-il chercher alors du côté des milieux plus fortunés ? Il n'est pas inutile de rappeler les chiffres suivants qui concernent l'impôt fédéral direct :

Revenu	Contribuables	Recettes
Jusqu'à 25 000	33,3 %	3,09 %
Entre 25 et 100 000	64,25 %	50,51 %
Plus de 100 000	3,16 %	46,4 %

On voit qu'il est difficile de réaliser l'idéal d'une parfaite justice. Les questions fiscales doivent être abordées avec pragmatisme, sans considérations idéologiques. On ne peut pas corriger en même temps toutes les inégalités. Un système fiscal est comme une mosaïque : si on touche à une pièce, on risque d'ébranler le tout. Peut-être faudrait-il tout repenser à nouveau sur des bases nouvelles, grâce à l'informatique. C'est ce qu'on cherche à Berne, c'est ce qu'ont proposé les femmes socialistes.

Pour le moment, on semble se contenter de raccomoder ce qui existe. Mais combien de femmes n'ont-elles pas fait l'expérience que ça lâchait à côté de la pièce qu'elles venaient de coudre à un vieux vêtement ? Il faut que les femmes, que les organisations féminines veillent à ce que les raccommodages auxquels on procède dans l'intention de protéger la famille, ne se fassent pas au détriment des femmes seules. L'histoire montre que si elles n'y veillent pas elles-mêmes, personne n'y veillera pour elles.

Perle Bugnion-Secretan
(Collaboration : Silvia Lempen)

EVASION FISCALE

Ingrat, le sujet des impôts ? Simone Chapuis a fait le pari de vous prouver le contraire, en concoctant ce mot croisé peu banal, qui répondra à vos besoins... d'évasion. Réponses dans le numéro de juin-juillet.

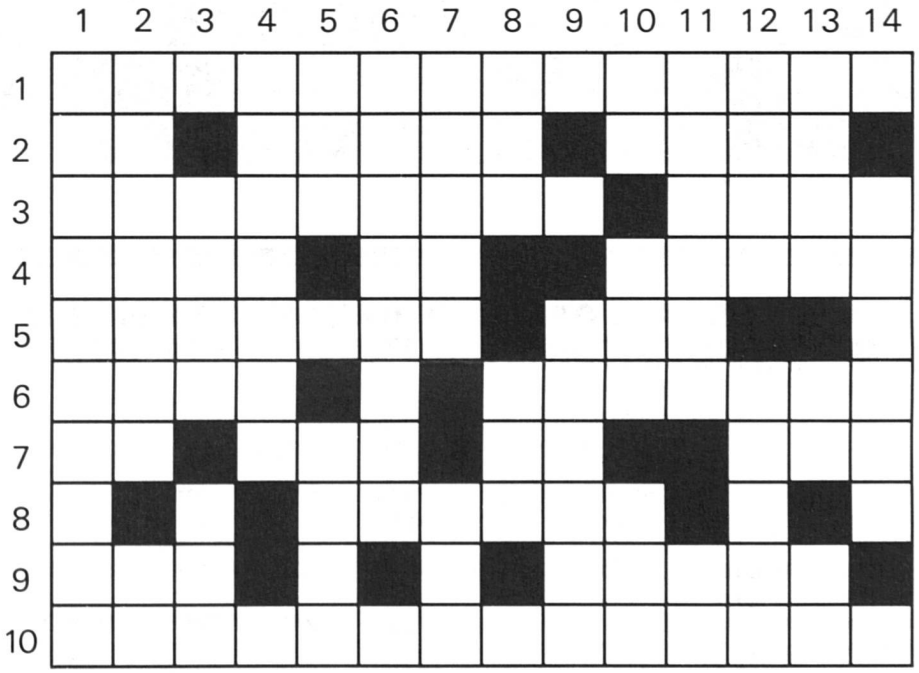

HORIZONTALEMENT

1. Celui du taux est un système fiscal.
2. Petit chiffre romain - terme musical - elle est plate, mais ce n'est pas une bourse.
3. Franglais fiscal - transformer.
4. Celui de nos impôts va-t-il enfin diminuer ? - phonétiquement : fruit - finis.
5. On y paie aussi des impôts - soumis à la taxe sur les alcools.
6. Attacher - les Français devraient bien nous imiter quant à son imposition.
7. Préfixe - ne suffit pas pour payer vos impôts - alternative - défraie la chronique en Italie.
8. Tromperie.
9. Impôt qui n'a pas cours en Suisse - grosse pilule.
10. Harmonieusement en quelque sorte.

VERTICALEMENT

1. Spécialiste.
2. Peinture brillante - compris.
3. Petit traîneau - Presqu'île.
4. Principe auquel on se réfère.
5. Adverbe de temps - muse.
6. Enchaînement de faits et d'actions.
7. Prénom - canton.
8. Vous ne pouvez pas le dire au percepteur - lieu ou presque une demi-fortune.
9. Entraîne les foules.
10. Préposition rare - appel embrouillé - elle ne payait pas d'impôts.
11. Instant - déplacé de bas en haut.
12. Les nôtres vont discuter de la loi d'impôt - relative au raisin.
13. Surgies - conjonction - préposition.
14. Celui de la femme se cumule à celui de son mari.